

Quant au tableau qui précède, il convient de faire observer qu'il ne tient compte que des enfants de l'âge scolaire inscrits sur les registres en vertu de l'art. 33 de la loi sur l'enseignement primaire et ne constate pas les variations de la population scolaire depuis la rentrée des classes jusqu'aux vacances. Il ne renseigne donc pas d'une manière rigoureusement exacte les élèves de l'âge obligatoire qui ont véritablement fréquenté l'école et reste au-dessous des chiffres réels. Convierait-il, dès lors, de consulter plutôt les registres matricules tenus par le personnel enseignant? Ceux-ci renseignent tous les élèves, n'importe à quelle époque ils soient entrés et qu'ils soient déjà inscrits ailleurs. Il y aurait, par conséquent, beaucoup de doubles emplois, et on arriverait nécessairement à des chiffres supérieurs aux chiffres réels.

Nous faisons cette observation, non que nous attachions une grande importance à la chose, mais pour expliquer le désaccord entre ces chiffres et ceux des listes de présence qui servent de base à l'établissement de l'assiduité scolaire.

*b) Élèves au-dessus de l'âge obligatoire.*

	Garçons		Filles		Élèves		Élèves		TOTAUX.
	solvables.	indigents.	solvables.	indigentes.	Garçons.	Filles.	solvables.	indigents.	
1 <sup>er</sup> arrond.	101	22	131	5	123	136	232	27	259
2 <sup>e</sup> »	153	31	112	11	184	123	265	42	307
3 <sup>e</sup> »	214	12	121	12	226	133	335	24	359
4 <sup>e</sup> »	144	5	105	3	149	108	249	8	257
5 <sup>e</sup> »	188	29	108	15	217	123	296	44	340
TOTAUX.	800	99	577	46	899	623	1377	145	1522